



Arc-en-Barrois

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

-----  
**Mairie d'ARC EN BARROIS**

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // ☎ 09.70.06.11.06 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 28 janvier 2020**

Le Conseil Municipal convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 28 janvier 2020 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

**Ordre du Jour :**

- Médiathèque : Bilan 2019 présenté par Hélène MAIRET,
- Adhésion à la charte du Parc national de forêts,
- Point sur les travaux en cours,
- Lotissement Saint Jacques : vente d'une parcelle,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

***Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.***

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

---

**Médiathèque : Bilan 2019 présenté par Hélène MAIRET**

---

Madame Hélène MAIRET, responsable de la médiathèque, présente le compte rendu des activités de la médiathèque pour l'année 2019.

Il y a 287 personnes inscrites dont 235 lecteurs actifs.

Les collections :

8292 documents dont 63 jeux.

412 nouveautés livres et 18 nouveaux jeux.

6185 prêts ont été comptabilisés.

Pêlemèles d'animations :

3 spectacles vus par 134 personnes,

Jeux vidéos, robots... empruntés par 235 personnes,

3 « ateliers Bricolage » pour 37 personnes.

Avec les partenaires :

« Les Sentiers de la Belette » : 2 animations,

« Arc Patrimoine et Culture » : 3 conférences avec 108 personnes et une exposition.

Animations avec la médiathèque départementale :

2 spectacles,

1 lecture : Mercredistoires,  
2 ateliers : Imprimante 3D et CréAtelier,  
Des formations,  
Des supports d'animations,  
Des échanges, des navettes.  
Public scolaire, de la petite enfance et accueil de jour :  
Crèche : 18 séances,  
Maternelle : 17 séances,  
Elémentaire : 5 séances,  
Accueil de jour : 18 séances  
+ 27 séances de p'tits lecteurs, 26 séances de NAP.

450 personnes ont utilisé les ordinateurs et 23 cours d'informatique ont été dispensés.  
12 séances d'aide aux devoirs pour les collégiens.  
3 expositions ont attiré 204 personnes.  
46 portages à domicile.  
6080 personnes sont venues à la médiathèque en 2019.

Le logiciel va être changé en vue d'une amélioration. De ce fait, la médiathèque sera fermée pendant trois jours. La médiathèque gère aussi le site internet de la mairie qui doit être aménagé pour être amélioré. Madame Sylviane Barrant-Jourdheuil, directrice de la Médiathèque Départementale depuis 15 ans vient de quitter son poste mais pour l'instant, il n'y a pas de remplaçant.

---

## Adhésion à la charte du Parc National de Forêts

---

Le Maire rappelle que le Parc National a été créé par décret ministériel paru au journal officiel le 8 novembre 2019 et explique au Conseil Municipal les étapes de mise œuvre de son fonctionnement avec l'installation du conseil d'administration, l'élection du président et la nomination du directeur.

Ce sont les préfets de région, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire qui ont en charge l'organisation du vote sur l'adoption de la charte prévue pour 15 ans. Entre le 18 novembre 2019 et le 18 mars 2020, les 127 communes doivent se prononcer sur l'adhésion de la charte mais au préalable, les communautés de communes devront se prononcer. Lors de sa séance du 16 décembre 2019, la communauté de communes des 3 Forêts dont dépend Arc en Barrois a adopté la charte. Les communes en cœur de parc se prononcent uniquement pour la partie située en aire d'adhésion. Les communes qui n'auront pas voté avant la date butoir seront considérées comme défavorables.

Une enveloppe de 690.000 € a été votée par les parlementaires à destination des communes situées en cœur de parc pour 7 ans sans que l'on connaisse la clé de répartition de cette somme.

Une commune qui n'adhère pas à la charte pourra le faire après trois ans

Délibération n° : D202001

**Objet de la délibération**  
Adhésion à la Charte du  
Parc National de Forêts

**A l'unanimité**  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Vu le code général des collectivités locales ;  
Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L331-2 et R331-10 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le parc national de forêts ;  
Vu la saisine de M. le préfet de région en date du 18 novembre 2019 ;  
Vu l'avis de la Communauté de Communes des Trois Forêts en date du 16 décembre 2019 ;  
Après avoir pris connaissance de la charte du Parc National de Forêts annexée au décret précité, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la charte du Parc National de Forêts.

---

## Point sur les travaux en cours

---

Route d'Aubepierre : Le chantier est presque terminé et la réception des travaux s'est déroulée le 18 décembre 2019 avec des réserves :

- Essai du poste incendie,
- Etanchéité des regards,
- Modification du surpresseur avec utilité du limiteur de pression installé suite au sinistre intervenu lors de la mise sous pression du réseau.

L'éclairage public, pris en charge par le SDED52, devrait être réalisé en même temps que la création de la déchetterie, soit en mars ou avril.

Surpresseur : La suspension de la consultation a été prononcée en attendant l'élaboration d'un nouveau projet par le Maître d'œuvre.

Diagnostics du réseau d'assainissement : Les visites chez les particuliers sont quasi-terminées (à l'exception de deux). Le rapport est en cours d'élaboration. Le contrôle vidéo est effectué à hauteur de 60 %.

Le géomètre devrait intervenir à partir de la semaine 6 afin de géolocaliser le réseau d'assainissement.

Réserve incendie de la Maison Paulin : L'acte de cession de terrain par Madame TESSON au profit de la commune a été signé le 26 novembre 2019. On attend des nouvelles du SDIS pour l'établissement du cahier des charges et lancer la consultation en vue des travaux à réaliser, sachant que le poste du SDIS gérant ces travaux est actuellement vacant.

Retables de l'Église : Une réunion est à programmer à l'église avec Mrs HOFER et ANDREOTTI, conseillers, et Mr LEGROS, artisan.

Sacristie : Les travaux ont commencé la semaine 5.

Voirie : La commission a inspecté les travaux réalisés le 18 janvier et Guillaume HOFER a dressé un compte-rendu. La facture n'a pas encore été réceptionnée car l'entreprise COLAS attend la fin de l'hiver pour terminer et revoir les imperfections constatées.

Rue Anatole Gabeur : Les travaux devraient être finalisés pour la fin-février par la pose de bornes, bancs, corbeilles, barrières devant l'école... La réception des travaux pourra avoir lieu ensuite.

Accueil de jour : Les autorisations de commencement de travaux ont été accordées par les financeurs, les ordres de service donnés et la réunion préalable a eu lieu le 17 janvier 2020.

Siège du parc : Les travaux d'électricité sont presque terminés. Le changement des fenêtres va suivre. Il restera les sols et les peintures. La fin des travaux est prévue fin février. Les autorisations de commencement de travaux avaient été accordées.

Toiture de la mairie : Des fuites sont apparues et un état des lieux avec devis a été demandé à l'entreprise MARTIN. Il s'avère que la toiture serait à refaire complètement. D'autres devis vont être demandés.

---

## Lotissement Saint Jacques : vente d'une parcelle

---

Délibération n° : D202002

**Objet de la délibération**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre d'achat de la parcelle cadastrée ZO-58 N° 12 du lotissement Saint Jacques émanant de Monsieur

Lotissement Saint  
Jacques  
Vente parcelle n°12 ZO-  
58

A l'unanimité  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

et Madame Jérémy BAVOILLOT.

Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 26 mai 2009 que le prix de vente des parcelles est fixé à 25.08 € HT le m<sup>2</sup> soit 30€ TTC, que l'acompte afférent à la promesse de vente d'élève à 5% du montant TTC du prix de vente et que celui-ci sera versé lors de la signature du compromis de vente qui aura une durée de 12 mois. Il précise que la Participation pour Voies et Réseaux est comprise dans ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre à Monsieur et Madame Jérémy BAVOILLOT la parcelle N°12 cadastrée ZO-58 d'une superficie de 1 035 m<sup>2</sup> au prix de 30€ le m<sup>2</sup> soit une somme de 31 050 € TTC.
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents.

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

### ▪ Subvention « Association Cheval d'Arc »

Délibération n° : D202003

Objet de la délibération  
SUBVENTIONS 2020  
Cheval d'Arc

A l'unanimité  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- Cheval d'Arc : 150 €

▪ **Réforme des Trésoreries** : Les trésoreries de Haute-Marne vont être supprimées à l'exception de celles situées dans les villes de SAINT-DIZIER, JOINVILLE, CHAUMONT et LANGRES. Un nouveau réseau de proximité est mis en place pour une meilleure couverture du département. Des personnes de la DGFI tiendront une permanence une fois par semaine.

Chateauvillain serait axée sur la comptabilité des collectivités et ARC-EN-BARROIS prendrait en charge les particuliers.

Le maire a reçu le 22 janvier 2020 la Directrice départementale pour avoir toutes les explications relatives au fonctionnement de ce nouveau réseau de proximité.

L'ancien local situé au rez-de-chaussée de la mairie (à l'angle du bâtiment face boulangerie et rue Aurélie Picard) serait mis à disposition. La mise en place de ce service débiterait en 2021 pour 5 ans.

▪ **Permanence en place du bureau de l'UDAP** : Le Maire précise qu'une permanence est mise en place par l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) pour recevoir le public en vue d'examiner les dossiers et éviter des déplacements à CHAUMONT. Ce service a lieu en mairie, en alternance avec CHATEAUVILLAIN.

▪ **Affaires en cours au Tribunal :**

. **LEBLOND** : L'affaire a été jugée au Tribunal administratif de CHALONS le 16 décembre 2019. La requête d'expertise en référé par les époux LEBLOND a été rejetée et la responsabilité de la commune a été écartée.

Les époux LEBLOND se sont retournés contre le Conseil départemental, EURO INFRA et l'entreprise EIFFAGE.

. **GUILLEMIN** : Me LE BIGOT, avocat de la commune, a envoyé à Mr GUILLEMIN une lettre recommandée avec demande d'acté de réception pour lui demander la remise en état sous 15 jours à la suite des travaux réalisés sans autorisation.

Concernant sa demande du 22 mai 2019 portant sur la remise à niveau du porche de sa maison avec des pavés qui avait été rejetée, la mairie n'a pas eu de nouvelles mais il semblerait que les pavés aient été reposés.

▪ **DIA :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les DIA ci-après ne donneront pas lieu à une préemption.

1. Vente par Mr Jean Franck ANDREOTTI de son jardin situé en contrebas de la route d'Aubepierre.
2. Vente par Mr Guy MANIGLIER à la commune de la parcelle boisée cadastrée ZN n° 15 « Les Lachères » pour 5ha 02a, sise le long de la route de Giey.
3. Vente par Mr Jean-Jacques HENROT et Mr Guy MANIGLIER à Mr Robert BARRIER de deux terrains sis à Sainte Anne.
4. Vente par les conjoints DAURELLE à Mr Vincent RICARD, d'une parcelle sise sur la route de Chaumont d'une superficie de 3ha 63a.

▪ **Bois de Montrot de 29ha** : Le Maire précise qu'une estimation avait été demandée à Mr Philippe SOMMELET. Ce dernier a rendu un rapport de présentation avec détail des surfaces assorti d'un estimatif. La valeur serait de 154.000 € soit environ 5.300 € l'hectare contre 7.850 € présenté par l'expert du propriétaire. Le hêtre est de bonne qualité, et le chêne de qualité moyenne ou médiocre suivant les endroits. Des chemins de desserte ont été créés. L'exploitation de ce bois est à faire par des professionnels car le bois est en coteau, donc dangereux.

Le Maire propose d'attendre les élections municipales pour une éventuelle suite à donner.

▪ **Proposition de Mr BAVOILLOT :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le premier courrier de M Yvon BAVOILLOT qui souhaitait acquérir la parcelle AK n°8 située à Montrot récemment acquise par la Commune auprès de la famille LUCOT. À l'unanimité, le Conseil Municipal avait décidé de refuser l'offre de M BAVOILLOT s'élevant à 1.000 € en l'informant que la Commune ne céderait pas ce bien à un montant inférieur de celui de l'achat. Par un second courrier M Yvon BAVOILLOT refuse la proposition du Conseil Municipal et propose à nouveau un prix d'achat de 1 000 €. Ce que le Conseil Municipal refuse de nouveau et à l'unanimité.

▪ **Préau loué les 28 et 31 décembre 2019** : Cette salle a été louée aux dates sus énoncées à deux personnes différentes mais aucun état des lieux n'a été fait entre les deux prises de possession. Le 2 janvier, il a été constaté que deux portes avaient subi des détériorations. Les deux personnes ont été convoquées et se sont mises d'accord pour supporter chacune moitié des réparations à faire s'élevant à 756 € TTC.

Délibération n° : D202004

**Objet de la délibération**  
Paiements de Dégâts  
occasionnés à l'École  
Elémentaire

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de la location de la salle du préau couvert de l'école élémentaire les 28 et 31 décembre 2019, les deux locataires ont volontairement dégradé le bâtiment. Lors de l'état des lieux, nous avons constaté plusieurs problèmes dont la détérioration de deux portes. Le montant total de ces dégâts s'élève à 756.00 €.

A l'unanimité  
 Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

deux portes. Le montant total de ces dégâts s'élève à 756.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :









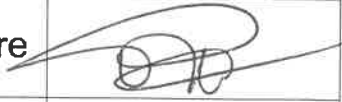
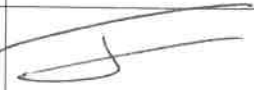
- D'autoriser le Maire à émettre deux titres de recettes d'un montant de 378.00 € au nom chaque locataire qui a causé les dégâts.

## INTERVENTIONS

- Maryse GERVASONI présente au Maire les remerciements des anciens qui ont reçu une corbeille garnie pour la fin d'année.
- Daniel ANDREOTTI fait part au Conseil Municipal que Madame Liviane VILLALONGA a demandé un rebornage de sa parcelle. Un représentant de la Mairie étant présent lors de l'intervention du géomètre.

La séance est levée à 22h 20.

oo

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Madame	MARCHAND	Alice	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	